

travaux. Leurs descendants peuvent, aujourd'hui, faire honneur à n'importe quel pays. Ils occupent des positions élevées dans notre district ; les filles se sont mariées aux fils de nos hommes les plus distingués, et leurs enfants, à leur tour, se sont alliés à nos meilleures familles. Je ne doute pas que ces gens qui viennent d'Europe en ce pays fassent bonne figure. J'espère que le gouvernement poursuivra avec énergie sa politique d'immigration, vu que l'ouest a tellement besoin d'immigrants et de colons, que, sans eux, il resterait sans valeur.

M. PRIOR : Le très honorable chef du gouvernement a cru devoir me prier de dire pourquoi j'avais soumis cette question à la Chambre, avant qu'on eût fait l'appel de l'ordre du jour. La raison qu'il en a donnée, c'est qu'il ne la croyait pas assez importante pour qu'on s'en occupât à cette époque-ci de la session. Je crois que, pour peu qu'il veuille se rappeler l'époque où il siégeait à la gauche de l'Orateur, le très honorable ministre se souviendra qu'il lui est arrivé plus d'une fois d'amener des questions de l'avant, quand on n'avait pas encore fait l'appel de l'ordre du jour, et d'être prié par sir John Thompson, d'en donner la raison. Vu ces précédents, je ne me crois pas blâmable. Le très honorable ministre a cru aussi devoir m'accuser d'abus de confiance, parce que j'amenaï cette question de l'avant aujourd'hui, lorsqu'il s'attendait à s'occuper d'autre chose. Je dirai que, mardi dernier, j'ai envoyé au ministre de l'Intérieur une lettre lui disant que le lendemain, à la première occasion, je proposerais cette question avant qu'on fit l'appel de l'ordre du jour. Ce sont les paroles mêmes dont je me suis servi. L'honorable ministre est venu me demander si je voudrais bien prendre un siège sur la rangée d'avant, tout près de lui, vu qu'il désirait m'entendre clairement. J'ai pris un siège là, mais l'honorable député d'Assiniboia-ouest (M. Davin) s'étant levé avant moi, et ayant fait une motion, j'ai été obligé d'attendre jusqu'à aujourd'hui. Le ministre de l'Intérieur m'a vu devant lui avec les livres et documents, et a dû s'apercevoir que j'allais parler, de sorte que je ne vois pas pourquoi on m'accuserait d'abus de confiance. En outre, le chef du gouvernement m'a enlevé, ainsi qu'à tout autre, toute occasion de parler de la question chinoise, en prenant, pour cela, le seul jour qui restait, de tous ceux qui sont réservés aux députés. Bien plus, quand l'honorable député de Burrard (M. Maxwell) a fait sa motion, on l'a déclaré hors d'ordre, ce qui voulait dire qu'il n'y avait plus à en reparler. Le très honorable ministre semble croire cette question peu pressante, parce qu'il y a 25 ans quelle est devant la Chambre. Mais, M. l'Orateur, plus longtemps elle est restée en suspens, plus cela prouve qu'elle s'impose. Le très honorable ministre a dit, de plus, qu'auprès d'une partie du peuple, je m'adressais aux

M. MCGREGOR.

plus viles passions. Si c'est une des plus viles passions, pour un homme dont le salaire ne suffit pas à l'entretien de sa femme et de ses enfants, que de désirer se protéger contre un dangereuse concurrence, je dis que c'est là une singulière définition d'une vile passion. Je suis heureux de remarquer que cette discussion a fait voir combien les députés ont modifié leur opinion sur la question chinoise. Jusqu'à présent, il y avait toujours eu, de chaque côté de la Chambre, plusieurs députés pour protester énergiquement contre toute restriction qu'on eût voulu imposer aux Chinois. L'honorable député de Gylsborough (M. Fraser) se distinguait entre tous par l'énergie de ses protestations. Tout ce que j'ai à dire, en résumé, c'est que je prie le très honorable ministre de reconnaître l'opportunité d'imposer sur les Chinois une taxe plus élevée que celle qui existe aujourd'hui, afin de leur interdire, autant que possible, l'entrée du pays.

Motion d'ajournement renvoyée.

REPRESENTATION A LA CHAMBRE DES COMMUNES.

La Chambre se forme de nouveau en comité pour prendre en considération le bill (n° 126) relatif à la représentation à la Chambre des communes.—(M. Mulock.)

(En comité)

Article 2.

M. HAGGART : L'honorable directeur général des Postes (M. Mulock) en proposant la seconde lecture de ce bill, et lorsqu'il en a parlé hier, s'est dit prêt à y inclure toute recommandation qu'il croirait parfaitement juste.

Le DIRECTEUR GENERAL DES POSTES (M. Mulock) : Je n'ai pas été aussi loin, n'est-ce pas ?

M. HAGGART : Oui.

Le DIRECTEUR GENERAL DES POSTES : Ai-je dit : toute recommandation qu'un des côtés de cette Chambre croirait juste ?

M. HAGGART : Pas du tout. L'honorable ministre a dit que s'il croyait la recommandation juste, il l'inclurait dans le bill. Je veux lui signaler une déclaration qu'a faite, l'autre jour, l'honorable député de Welland (M. McCleary) ; le principe que l'honorable directeur général des Postes énonce dans ce bill, c'est celui des bornes des comtés. L'honorable député de Welland prétend bien qu'on ne devrait pas toucher à son comté, qui, comme il l'a dit, élisait déjà un député au parlement, avant la Confédération. Par l'acte impérial, qui a divisé le pays en districts électoraux, Welland a été borné de la même manière qu'il l'est aujourd'hui, sans que ses bornes aient jamais subi de changement, et toutes les raisons militent en faveur des bornes municipales de comté, militent encore plus en faveur de Welland, parce